

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décret d'actes infirmiers

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CNI, CONVERGENCE, FNI, FO, ONSIIL, SNICS FSU, SNPI CGC, SUD, UNSA, UFMICT CGT refusent la remise en cause du décret d'actes infirmiers par le Ministère de la santé.

Le ministère de la santé a une nouvelle fois convoqué les organisations syndicales de salariés et des libéraux le vendredi 11 juillet 2008.

Il s'inscrit dans une logique de non négociation et de non concertation de la profession en remettant sur table un projet qui vise à modifier par simple arrêté la liste des actes professionnels infirmiers.

Nous dénonçons la méthode.

Nous exigeons avant toute ouverture de négociation le retrait de cet article du projet de loi.

Nous exigeons l'ouverture de réelles négociations sur :

- La reconnaissance de la place centrale de l'infirmière au cœur du système de santé publique
- La reconnaissance de toute la profession infirmière au niveau licence universitaire, bac +3
- L'intégration de toute la profession au système LMD (engagement pris au plus haut niveau de l'Etat)
- La revalorisation des grilles de rémunérations publiques et privée dans le cadre du PLFSS 2009 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale)
- Le contenu de la formation
- Les Conditions de travail

Nous réitérons notre appel à la plus grande vigilance des professionnels et à se rapprocher de leurs organisations syndicales pour s'informer, malgré la période estivale, de l'évolution de ce dossier.

Les organisations syndicales signataires du communiqué organiseront une conférence de presse le 21 juillet à 11h00 à la bourse du travail, 3 rue du château d'eau 75010 à Paris, métro république.

Le 11 juillet 08

Contacts :

CFDT :	01 56 41 52 29
CFTC :	06 88 06 21 51
CNI :	06 63 63 36 57
CONVERGENCE INFIRMIERE :	06 22 09 30 31
FNI :	01 47 42 94 13
FO :	06 70 48 34 94
ONSIL :	06 85 22 25 21
SNPI CFE-CGC :	06 16 28 88 28
SNICS FSU :	06 81 56 20 77
SUD Santé Sociaux :	01 40 33 85 00
UNSA :	06 32 54 99 78
UFMICT CGT :	06 72 93 56 06